

19-DEC-2006

14-MAR-2007 Mise à jour - allergène

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

27-OCT-2008 2008-4038 : Avis de modification : modification du contenu net

THROW BAG

WILSON[®]
RIDDEX[®]
POUDRE MORTELLE POUR RATS ET SOURIS

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15431 LOI P.A.

GARANTIE : CHLOROPHACINONE 0,005 %

Contient le malathion à raison de 0,0095 % à titre d'agent de conservation.

Avertissement, contient l'allergène blé.

Avis de modification

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

50 g

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~
P.O. Box 21001
Brantford, ON
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Avant d'employer le produit, lire les PRÉCAUTIONS concernant le placement, l'emmagasinage et l'hygiène sur la boîte.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver la peau à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion,** provoquer le vomissement en faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

ENTREPOSAGE:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit ou en cas d'urgence, composer le 1 800 268-2806.
www.wilsonproducts.ca

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

19-DEC-2006

CARTON

**WILSON®
RIDDEX®
POUDRE MORTELLE POUR RATS ET SOURIS**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15431 LOI P.A.

GARANTIE : CHLOROPHACINONE 0,005 %
Contient le malathion à raison de 0,0095 % à titre d'agent de conservation.
Avertissement, contient l'allergène blé.

Avis de modification

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

(400 g) (500 g) ~~(1 kg)~~ ~~(2 kg)~~
(___ sacs de 50 grammes)

Avis de modification

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~
P.O. Box 21001,
Brantford, ON
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

MODE D'EMPLOI : À utiliser à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles où les souris et les rats causent un problème.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

RATS : Rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et rats noirs (*Rattus rattus*) : Les appâts doivent être placés en quantités de 100 à 450 g aux endroits fréquentés par les rats. On peut aussi mettre des sacs, sans les ouvrir, pour protéger l'appât contre les intempéries. Les rats ouvriront ces sacs.

SOURIS : Souris communes (*Mus musculus*) et souris sylvestres (*Peromysus sp.*) : Pour enrayer les souris, suivre les mêmes recommandations que pour les rats sauf qu'il faut diminuer les quantités (5 g à 15 g) et en placer à plus d'endroits différents. Les souris sont plus difficiles à éliminer que les rats et pour obtenir un succès complet, il faut garder les appâts en place plus longtemps.

IMPORTANT : Il faut continuer à renouveler les appâts aussi longtemps que les rongeurs continuent à se nourrir. Sauf dans les cas d'infestation grave, la durée peut être de 5 à 14 jours. Les appâts doivent être vérifiés régulièrement et renouvelés avant qu'ils ne soient disparus complètement. S'ils sont moisis ou décomposés, ils doivent être remplacés. À proximité de sources d'infestation telles que dépotoirs ou terrains vacants, des stations permanentes devraient être utilisées et les appâts renouvelés au besoin.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les produits prémesurés offerts en emballages serrés. Porter des gants de caoutchouc lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, PROVOQUER LE VOMISSEMENT en faisant boire 1 à 2 verres d'eau

et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En cas d'ingestion par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. La vitamine K₁, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un tel empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. **ÉLIMINATION DES RONGEURS :** Se débarrasser des rongeurs morts en les jetant avec les ordures ou en les enterrant.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. www.wilsonproducts.ca

Wilson® Marque de commerce déposée de Spectrum Brands Canada, Inc., utilisée sous licence.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.